

6 Société et Culture

Ici et ailleurs

**• Littérature
Une partie de la bibliothèque de Mitterrand aux enchères**

Une petite partie de la bibliothèque de l'ancien président François Mitterrand, rassemblant plus d'un millier d'ouvrages de littérature du XXe siècle, sera dispersée aux enchères lundi et mardi prochains à Paris. Au total, 683 lots pour une valeur estimée de 450.000 euros (environ 290 millions de francs CFA) seront mis à l'encan par la maison de vente Piasa. Ce fonds d'ouvrages modernes, en édition originale pour la plupart, appartenait, depuis la mort de l'ancien chef de l'État, au fils cadet de François Mitterrand, Gilbert. A la lecture du catalogue de la maison de vente, on a la confirmation de l'attrait de l'ancien président socialiste pour les écrivains "de droite". On trouve ainsi un exemplaire original datant de 1937 de "Comme le temps passe" de Robert Brasillach (estimé entre 5.000 et 8.000 euros) ou encore la première édition de "La colline inspirée" de Maurice Barrès (800-1.200 euros). Au total, une quinzaine d'ouvrages de Barrès sont proposés à la vente. Un deuxième exemplaire de l'édition originale de "Comme le temps passe" de Brasillach est également mis aux enchères avec une reliure réalisée par Danielle Mitterrand (2.000-3.000 euros).

**• Cancer chez les grands
Un risque accru attribué aux nombres de cellules**

Un possible lien entre une grande taille et un risque accru de cancer a déjà été pointé par des études, mais des chercheurs pensent avoir trouvé une explication: selon eux, plus on est grand, plus on a de cellules et donc de cibles potentielles pour la maladie. Pour autant, les grands ne doivent pas s'inquiéter outre mesure, soulignent-ils. En effet, la taille est très loin d'être le principal facteur de risque pour le cancer. Ces chercheurs américains, dont les travaux ont été publiés mercredi dans la revue Proceedings of Royal Society B, ont examiné des données provenant des États-Unis, d'Europe et de Corée du Sud. Ils estiment que le risque d'être touché par un cancer, qu'on soit un homme ou une femme, augmente de 10% à chaque hausse de taille de 10 cm. Cette hypothèse rejoint celle exprimée dans plusieurs autres travaux, dont une étude suédoise publiée en 2015.

Rassemblés par I. I

Élection au barreau du Gabon hier

C'est encore Me Lubin Ntoutoume !

EN
Libreville/Gabon

Seul candidat, le nouveau bâtonnier a été plébiscité par 66 voix sur 71 votants et vient mettre un terme à la situation de vacuité à la tête du barreau.

AU terme d'un scrutin très attendu à la tête du barreau gabonais, les avocats ont porté à sa tête, hier en début de soirée, Me Lubin Ntoutoume dont l'élection avait été contestée il y a quatre mois par le bureau sortant de leur Ordre. C'est par un véritable plébiscite de ses confrères que ce spécialiste du droit a été élu, car sur 71 votants, il a obtenu 66 voix (il y avait 5 bulletins blancs). En fait, c'est seul qu'il s'est retrouvé face au collègue élec-



Photo : Wilfried MBINAH

Le nouveau bâtonnier, Me Lubin Ntoutoume, lors de sa première intervention au terme de l'élection. Photo de droite : Le nouveau bureau du Conseil de l'Ordre des avocats.



Photo : Wilfried MBINAH

toral. Avant de s'exprimer à l'occasion de cette élection, les avocats ont tenu une assemblée générale présidée par le bâtonnier intérimaire, Me Norbert Issialh, qui a ainsi donné les contours techniques de cette consultation. L'on se souvient que des péripé-

ties ont marqué ces derniers temps la vie du barreau, avec en dernière date la décision prise par le Conseil d'État de voir le bureau intérimaire de l'Ordre des avocats organiser au plus vite le scrutin, afin de combler le vide à sa tête. L'élection d'hier qui a vu le triomphe de celui dont

cette charge avait été annulée il y a quatre mois, procède donc de cette décision du Conseil d'État de mettre un terme à cette situation de vacuité au sein du barreau avec son corollaire de paralysie au niveau du conseil de l'Ordre dont c'est le pendant. Après avoir remercié les

participants au vote et pour la confiance placée en lui, le nouveau bâtonnier (qui a l'air pressé) a invité les uns et les autres à se mettre immédiatement au travail, d'autant qu'« il faut rendre au barreau sa dignité qu'il a quelque peu perdue. » Pour lui, il s'agit de reprendre les dossiers importants qu'il avait déjà initiés et qui, malheureusement, n'avaient pu aller à leur terme, du fait de la contestation de son élection. Il n'occulte pas le fait que la tâche est ardue, car « il s'agit en ce qui concerne le Conseil, de venir administrer un ordre, et ce n'est pas peu de choses. » A la suite de son élection, l'on a également procédé à celle des douze membres du conseil de l'Ordre qui voit des jeunes avocats faire leur entrée au sein de cette structure.

Enseignement supérieur/Rentrée académique 2018-2019

Le Snec pose des conditions

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

Réunis en assemblée générale, hier après-midi, après la rencontre en matinée, avec le ministre d'Etat Jean de Dieu Moukagni Iwangou, les membres du Syndicat national des enseignants-chercheurs brandissent, entre autres, la menace d'un gel des activités pédagogiques si la régularisation des situations administratives de leurs collègues pré salariés n'est pas effective d'ici fin décembre.

LA prochaine année académique pointe déjà à l'horizon. Si l'on s'en tient au calendrier communiqué, il y a peu, les activités pédagogiques devraient commencer en novembre prochain dans l'enseignement supérieur. Mais déjà, le Syndicat national des enseignants-chercheurs (Snec) brandit la menace de ne pas y prendre part si certaines conditions ne sont pas réunies. Ils avancent, pêle-mêle, l'absence de nominations du personnel jusqu'à ce jour, la situation précaire de nombreux enseignants pré salariés mais encore dans l'attente de leurs bons de caisse depuis juillet dernier, et les conditions difficiles que vivent les membres du Snec et autres une fois retraités. Face à cela, le ministre d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur, Jean de Dieu Moukagni Iwangou, a convoqué une réunion hier matin à son cabinet, avec le directeur de la structure syndicale. « Des conseils



Photo : Frédéric Serge Long

Le ministre d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur, Jean de Dieu Moukagni Iwangou, a reconnu hier la légitimité de la colère du Snec. Photo de droite : Jean Rémy Yama (d) : "Les enseignants attendent des réponses à leurs préoccupations"



Photo : Frédéric Serge Long

d'administration ont été tenus. Nous attendons donc que les nominations soient annoncées. Nous souhaitons aussi que les nouvelles années, comme celle qui commence bientôt, puissent démarrer avec de nouvelles personnes», s'est exprimé Jean Rémy Yama président national du Snec. « Nous avons des enseignants sans présalaire. D'autres, quand bien-même ils l'ont obtenu, éprouvent du mal à entrer en possession de leurs bons de caisse... Donc, cette réunion avec le ministre d'Etat arrivait à point nommé, dans la mesure où les enseignants attendent des réponses à leurs préoccupations...», a-t-il ajouté. **LÉGITIMITÉ.** Reconnaisant la légitimité de ces revendications, le ministre d'Etat, Jean de Dieu Moukagni Iwangou a, pour sa part, rassuré les membres du Snec de l'attention que le gouvernement accorde aux questions liées à l'Éducation et à l'Enseignement supérieur. « Leurs attentes sont légitimes (...). Le bureau de traitement intégrant tous les attributs de salaires

note que, lorsque les personnels vont à la retraite, les droits qui leur sont servis ne tiennent pas compte du niveau de prélèvement. C'est une question technique à aborder avec les techniciens. Et sur cette base là, nous pensons pouvoir obtenir une discussion tout à fait assumée et lucide, voir de quel côté se trouve la vérité, et déterminer les quotas à affecter à l'équilibre de ce traitement», a expliqué le membre du gouvernement. « S'agissant des pré salariés, nous avons rassuré le syndicat qu'un état exhaustif de l'ensemble du personnel en présalaire est tenu. Nous sommes en discussion avec le ministère de la Fonction publique pour leur recoupe-ment effectif. Ce n'est plus qu'une question d'harmonisation des procédures», a-t-il ajouté. Au terme de leur assemblée générale, les membres du Snec ont posé des conditions. Ils indiquent que si les situations administratives de leurs collègues en pré-salaire ne s'améliorent pas d'ici fin décembre, ils se réservent

le droit de prendre les mesures qui s'imposent. D'autre part, ajoutent-ils, si les nominations des personnels ne sont toujours

pas connues au moment du démarrage des activités pédagogiques, la grève générale et illimitée restera leur seul recours.



LEBEK 2018